



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 janvier 2020

Dûment convoqué par mail le 19 janvier 2020, le conseil municipal d'Airion s'est réuni en session ordinaire le 22 janvier 2020 à la mairie, sous la présidence de Mme DRETZ Sandrine, 2ème Adjointe.

➤ **Etaient présents à la réunion :**

Mme BOILLET Agnès
Mme DUPRE Françoise
Mme SIONNEAU Marie France
M. BRETON Vincent
M. DELAHOUCHE Alain (arrivé à 20 heures)
M. THOMAS Fabien

➤ **Etaient absents à la réunion :**

M. PRIEM Eric donne pouvoir à Mme DRETZ Sandrine
M. JUKIEL Yannick donne pouvoir à M. THOMAS Fabien

➤ **Etait absente excusée :**

Mme QUANDALLE Roseline

➤ **Etait absent :**

M. DUCHEMIN Claude

Présents : 6 Pouvoirs : 2 Votants : 8 jusqu'à 20h00
Présents : 7 Pouvoirs : 2 Votants : 9 après 20h00

Ouverture de séance à 19 heures 15 minutes.

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 décembre (report du conseil municipal du 17 décembre faute de quorum),
2. Désignation d'un secrétaire de séance,
3. Organisation des élections municipales (date limite d'inscription sur les listes électorales, permanence du 7 février, composition de la commission de contrôle des élections, etc.),
4. Nouvelle réglementation sur les défibrillateurs,
5. Point sur la gestion du cimetière : constats d'état d'abandon dans le cimetière, demandes et réclamations sur ce sujet, aménagement avec brise vue derrière le columbarium,

6. Point sur l'urbanisme : PLU, téléversement dans le Géoportail de l'urbanisme du PLU, modalité de passage des dossiers en commission d'urbanisme,
7. Nouvelles modalités de convocation des membres du conseil municipal et du conseil d'administration du CCAS,
8. Espaces verts, (externalisation, retour du cantonnier, etc.),
9. Points d'avancement du dossier de la grange située aux 11 Grande rue,
10. Balade intergénérationnelle,
11. Questions diverses du conseil municipal,
12. Questions diverses du public.

☆☆☆☆

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 décembre 2019

Pour : 8 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

2. Désignation d'un secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme SIONNEAU Marie-France en qualité de secrétaire de séance et accepte.

3. Organisation des élections municipales (date limite d'inscription sur les listes électorales, permanence du 7 février, composition de la commission de contrôle des élections, etc.) :

Les prochaines élections municipales, se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est le 7 février 2020.

A cet effet, une permanence est prévue en mairie ce jour-là de 14 heures 30 à 19 heures.

Il est également possible de s'inscrire par internet sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Par ailleurs, pour les personnes ne pouvant se rendre aux urnes, il est toujours possible de donner une procuration à un tiers, en se rendant à la gendarmerie de Clermont de l'Oise.

En outre, une loi de 2016 et entrée en vigueur depuis le 1 janvier 2019, prévoit la mise en place d'une commission de contrôle des élections chargée de statuer sur les décisions de radiation de la liste électorale prises par le Maire, sur les recours formulés par des administrés en la matière, etc..

Pour Airion, cette commission de contrôle est composée de trois personnes.

M. PRIEM Eric, élu référent (fonction interdite au Maire et aux adjoints).

Mme LORANT Martine

M. DEMOUGIN Frédéric

Pour la tenue du bureau de vote, le Maire fait appel au volontariat, notamment côté administrés afin d'avoir des élus habitués et de nouvelles bonnes volontés tout en veillant à ce que d'éventuels colistiers ne tiennent le bureau sans la présence d'un tiers. A cet effet, un tableau avec des plages horaires sont mis à la disposition des administrés en mairie dès les listes connues. Les élus volontaires peuvent d'ores et déjà se faire connaître.

Par ailleurs, des informations sont prévues dans le prochain bulletin municipal.

4. Nouvelle réglementation sur les défibrillateurs :

La loi n°2018-527 du 28 Juin 2018 rend obligatoire dès 2020 la présence d'un défibrillateur automatique externe (DAE) dans certains établissements recevant du public (ERP). L'entrée en vigueur de toutes les dispositions de ce texte est phasée ; Airion ne sera concernée de façon obligatoire qu'à compter de 2021.

Un défibrillateur devra être mis en place à un endroit accessible à tous et à toute heure et non loin d'un point électrique ; les ERP communaux devront disposer d'une signalétique en indiquant l'emplacement.

Les membres présents proposent que celui-ci soit situé au plus près de la mairie et de l'école. Peut-être à l'entrée du cimetière.

Qui peut utiliser un DAE ? Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur (DAE) pour porter secours à une personne en situation d'arrêt cardiaque. Cependant, il est possible de prévoir des formations. Mme DRETZ Sandrine se propose de chercher un organisme qui en dispense.

Aussi, il convient de décider si l'achat d'un défibrillateur se fera en 2020 ou si la commune attend 2021.

Le coût unitaire d'un DEA se situe aux alentours de 1 500 € HT (devis plus détaillé à solliciter). Il faut ajouter à ce tarif le prix du boîtier étanche car l'appareil sera placé en extérieur. Une simple armoire murale équipée d'une alarme coûte environ 400€ HT, ne pas oublier également le remplacement des consommables (électrodes, batterie...).

Un comparatif achat + coût de l'entretien et des vérifications obligatoires ou location avec entretien/vérification doit être mené.

Mme BOILLET Agnès se propose de mener cette étude comparative si le conseil municipal délibère pour un achat dès 2020.

Pour : 8 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

5. Point sur la gestion du cimetière : constats d'état d'abandon dans le cimetière, demandes et réclamations sur ce sujet, aménagement avec brise-vue derrière le columbarium :

Après le recensement des emplacements disponibles au cimetière, il en ressort qu'il reste à ce jour 5 à 6 places libres. Un peu moins de 20 tombes susceptibles d'être non entretenues ont été examinées pour un premier PV de constat d'état d'abandon le 11 janvier dernier par le Maire et les membres de la commission cimetière. Une seconde visite du même type sera à mener dans trois ans.

Par ailleurs, M. JUKIEL Yannick a procédé au démaillage d'une allée bétonnée et du caveau communal.

Par ailleurs, Mme DRETZ Sandrine souhaite attirer l'attention sur le columbarium et la situation de certains fonds de parcelles habitées qui ont une vue directe sur le columbarium et plus globalement le cimetière. Elle propose que, par respect pour les personnes souhaitant se recueillir, un brise-vue, dont la forme est à discuter (haie, brises-vues en bois, etc.), soit mis en place.

Achat d'un brise vue pour le columbarium :

Pour : 7 voix Contre : 0 voix Abstention : 1 voix

A 20 heures, M. DELAHOUCHE Alain, qui avait prévu d'une arrivée tardive compte-tenu de contraintes professionnelles arrive en fin de discussion et n'a donc pas souhaité prendre part au vote.

Ce moment d'échange est également l'occasion d'interroger le conseil municipal sur l'opportunité d'étendre le columbarium. D'anciens membres du conseil municipal avaient d'ailleurs commencé à travailler sur ce dossier mais il n'a pas pu aboutir.

Concernant la reprise du dossier relatif à l'extension du columbarium :

Pour : 8 voix Contre : 0 voix Abstention 1 voix

6. Point sur l'urbanisme : PLU, téléversement dans le Géoportail de l'urbanisme du PLU, modalités de passage des dossiers en commission d'urbanisme.

Le PLU communal d'Airion a été approuvé par délibération du conseil municipal en juin 2013. Suite au vote de la loi ALUR de mars 2014, les communes du Plateau Picard ont fait voter contre le transfert de la compétence PLU de la commune vers la communauté de communes mais la loi ALUR précitée prévoit que ce transfert de compétences soit réinterrogé en cas de non-transfert au moment des élections municipales et de la mise en place des nouvelles équipes élues de la communauté de communes.

Il convient donc de s'interroger sur la nécessité ou non de modifier le PLU d'Airion avant ce nouveau vote (modification de règles d'urbanisme ? De zonage ? Relocalisation de zones sans pouvoir créer de zones d'extension, etc.) afin que ce soit le conseil municipal qui puisse mener la procédure à son terme. Il convient de s'interroger collectivement et d'en discuter à la commission urbanisme du 2 mars (dernier conseil municipal de la mandature le 6 mars).

Après la mise en place des instances communautaires ce sont les 52 communes du Plateau Picard qui devront voter en faveur ou non du transfert de la compétence puis de la prescription ou non d'un PLUi (celle-ci sera rendue obligatoire si la compétence est transférée dès lors qu'une des 52 communes a besoin de modifier son document d'urbanisme).

Concernant le versement du PLU sur le Géoportail de l'urbanisme, celui-ci interviendra après la mise en place de la fibre à la mairie (prévue le 27 janvier).

Interrogée par l'un des membres du conseil municipal par mail, l'adjointe en charge de l'urbanisme souhaite rappeler les modalités de passage des dossiers en commission urbanisme, l'intégralité des dossiers déposés en mairie, est examinée par les membres de la commission qui peuvent se rendre disponibles. Si cela n'a pas toujours été le cas aux dires de membres présents au conseil depuis les élections de mars 2014, Mme DRETZ Sandrine précise que les nouveaux élus de juin 2019 se désolidarisent quant aux errements antérieurs concernant le fonctionnement de cette commission.

7. Nouvelles modalités de convocation des membres du conseil municipal et du conseil d'administration du CCAS :

La nouvelle réglementation impose aux Maires et Présidents de CCAS de convoquer les membres du conseil municipal et du CCAS par mail. Ce qui était auparavant une possibilité devient aujourd'hui la norme, en application de la loi dite « engagement et proximité » promulguée le 27 décembre 2019.

Toutefois, les personnes concernées qui souhaiteraient pouvoir continuer d'être convoquer par courrier papier doivent en faire la demande expresse par écrit auprès du Maire.

8. Espaces verts, (externalisation, retour du cantonnier, etc.) :

En 2020, la gestion des espaces verts de la commune sera externalisé. Ce point a déjà été délibéré en 2018 puis en 2019 sans avoir été suivi d'effet. Une nouvelle consultation avait été lancée à l'automne, sur la base d'un cahier des charges établi par M. BRETON Vincent et les membres volontaires du conseil municipal en 2018. Celui-ci a juste été actualisé pour disposer de contrat sur 12 mois et non 9.

JARDINS DE PICARDIE, devis d'un montant de : 27 320 € TTC
ROBART devis d'un montant de : 32 400 € TTC (un état détaillé doit être adressé en commune pour s'assurer que les prestations chiffrées sont les bonnes)
DEMOUCRON devis d'un montant de : 34 251 € TTC

Sur l'offre la moins disante à savoir celle des Jardins de Picardie :

Pour : 8 voix Contre : 0 voix Abstention : 1 voix

Par ailleurs, Mme DUPRE Françoise souhaite savoir où en est la prestation relative à la taille en rideau des tilleuls du Haras. Mme DRETZ Sandrine l'informe que celle-ci est prévue en février.

M. DELAHOUCHE Alain souhaite également savoir où en est la taille des lauriers aux Garignons,. M. PRIEM Eric devait se renseigner quant au passage d'un lamier mais étant absent ce point est reporté. Des devis devront également être demandés.

Concernant l'employé communal, celui-ci est absent depuis le 23 août 2019 et ce jusqu'au 7 février prochain. La commune est en train d'étudier la possibilité de mettre fin de façon anticiper à son contrat et d'en organiser le remplacement. Une réunion de travail avec le Maire, la deuxième adjointe ainsi que M. THOMAS Fabien, M. PRIEM Eric et M. BRETON Vincent afin de produire une fiche de poste réorientée compte-tenu de l'externalisation de la gestion des espaces verts afin de lancer le

recrutement dans les meilleurs délais.

En parallèle, la commune travaille en partenariat avec le lycée agricole d'Airion, à la rédaction d'une convention annuelle entre les deux structures et qui pourrait également permettre de disposer d'apports concernant la gestion durable des espaces verts, des milieux, etc. M. COMMUN a adressé une proposition en cours d'examen.

9. Point d'avancement du dossier de la grange située aux 11 Grande rue.

Suite à une consultation informelle des services de l'État sur un projet d'arrêté municipal de péril imminent dans le cadre de leur rôle de facilitateur et de garant de la légalité des actes pris par les élus, la commune a été informée en retour du transfert de la compétence Habitat vers la communauté de communes du Plateau Picard. Ce dossier semble donc relever de la compétence de l'EPCI. Le dossier a été remis à son Président ; les riverains et les propriétaires de la grange ont été informés.

10. Balade intergénérationnelle.

Une réunion du CCAS et de l'école aura lieu prochainement pour finaliser l'organisation de cette balade. Elle est programmée le 7 mars prochain. Les parents d'élèves seront informés par l'institutrice et une réunion de présentation aux parents d'élèves est envisagée avant les vacances scolaires.

D'ores et déjà, cette balade est scindée en quatre temps :

- matin, promenade dans la campagne avoisinante.
- midi, pique-nique à la salle communale (chacun apporte son repas).
- après-midi, visite commentée du centre du village.
- Fin de la journée, goûter et exposition de photographies.

11. Questions diverses du conseil municipal :

- Mme DUPRE Françoise informe le conseil municipal que les trous en formation sur la route de Fitz-James sont de plus en plus profonds, avec un risque d'accident, notamment pour les deux roues et ce malgré le RDV entre les communes d'Airion et de Fitz-James évoqué au conseil municipal précédent. Mme DUPRE Françoise signale également que la route entre le village et Ronquerolles se dégrade de plus en plus (compétence de la commune d'Agnetz).

Par ailleurs, Mme Dupré note que les travaux de la taille des tilleuls aux Haras ne sont toujours pas commencés, et craint qu'une fois de plus, ce travail ne soit pas fait cette année. Mme DRETZ Sandrine va de nouveau se renseigner et informer les membres du conseil municipal de la suite donnée à cette demande.

- Mme DRETZ Sandrine rappelle la signature d'une convention avec la communauté de communes qui a pris effet au 1^{er} janvier 2020 en matière d'entretien de la voirie communale. Il y est prévu une gestion par l'entreprise OISE TP. Il faut faire remonter les demandes à la communauté de communes.

- Mme DRETZ Sandrine indique que suite à l'interpellation à l'été dernier quant au dépôt de déchets dangereux sur une parcelle privée et aisément accessible, la société Véolia a été sollicitée et relancée à plusieurs reprises, y compris jusque la veille du conseil municipal (dossier détaillé de demande constitué en octobre 2019 à la demande de Véolia).

- M. DELAHOUCHE Alain souhaite savoir si le planning des permanences du samedi est honoré ou s'il y a des besoins. Par ailleurs, il signale que l'éclairage des Garignons est toujours défectueux sur deux candélabres.

M. BRETON Vincent explique que son entreprise est intervenue plusieurs fois pour pouvoir commander les deux têtes de candélabres à remplacer, pour effectuer un nettoyage des pieds de poteau dans lesquels des animaux ont fait des nids et pour essayer d'identifier les différentes causes qui conduisent à faire disjoncter tous les luminaires les jours de pluie. Il faut procéder par élimination ce qui peut prendre un peu de temps. En tout état de cause, les têtes de candélabres ont été commandées et leur remplacement devrait intervenir rapidement.

- M. THOMAS Fabien et M. BRETON Vincent font remarquer que suite à l'effritement de la façade de l'école dans la cour intérieure, aucune intervention quant à la sécurisation n'a eu lieu. Les barrières prennent de l'espace dans la cour de l'école déjà pas très grande. Mme DRETZ Sandrine doit se rapprocher d'une ou deux entreprises sur ce point.

- M. BRETON Vincent propose que la commune fasse l'acquisition de panneaux d'affichage lumineux afin d'informer en temps réel les administrés sur les actualités de la commune. M. THOMAS Fabien se propose de faire procéder à un chiffrage de ce type de dispositif en consultant notamment les mairies qui s'en sont déjà dotées comme Avrechy.

- M. BRETON Vincent fait de nouveau remarquer que la rue Paul Courroy est toujours éclairée après 23h30, et cela depuis des années, malgré ses nombreux signalements. Le SE 60 s'est engagé, notamment lors de la réunion publique du 15 janvier dernier sur les travaux d'enfouissement rue du château d'eau à remédier à ce point. Mme DRETZ Sandrine va également relancer par mail.

12. Questions diverses du public.

- M. DEMOUGIN Frédéric informe le conseil municipal que la SNCF viendra procéder à des travaux sur le poste SNCF situé de l'autre côté de la voie ferrée, non loin du centre équestre. Ces travaux sont prévus de la semaine 7 à la semaine 11. Les véhicules d'intervention ne traverseront pas le centre équestre pour accéder au site.

Fin de séance à 21h10.

Fait à Airion, le 28 janvier 2020

Sandrine DRETZ, 2^{ème} adjointe

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Airion. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE AIRION" at the top and "1913" at the bottom. In the center of the stamp, there is a smaller emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "DRETZ".